

Séance extraordinaire du 18 décembre 2019

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 18^e jour de décembre deux mille dix-neuf (18-12-2019) à 17 h 30 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés conformément à l'article 156 du *Code municipal*, le conseil procède à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-sept heures trente (17 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
- 2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement pour fixer les taux de taxation pour l'année financière 2020***
- 3. Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) – Mise en place de jeux d'eau au parc des Grès - Autorisation de signataire***
- 4. Ouverture d'un emprunt temporaire – Marge de crédit – Autorisation de signataires – Règlement numéro 459-2019***
- 5. Remboursement de frais de formation – Commis à la réception et à la taxation - Reconnaissance des acquis – Cours de comptabilité***
- 6. Service incendie – Démission du directeur adjoint***
- 7. Demande pour une année sabbatique – Yanick Bournival, premier répondant***

Période de questions

- 8. Clôture de la séance***

2019-12-349

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 18 décembre 2019

2. Avis de motion et dépôt du projet de règlement pour fixer les taux de taxation pour l'année financière 2020

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, par la résolution numéro 2019-12-346, les prévisions budgétaires 2020 totalisant 5 582 249 \$ en revenus et en dépenses;

CONSIDÉRANT le projet de loi numéro 155, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* adopté en avril 2018 et l'article 445 du *Code municipal du Québec* qui stipulent que l'adoption de tout règlement doit désormais être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet du règlement et que le projet de règlement peut être présenté avant, après ou en même temps qu'est donné l'avis de motion;

2019-12-350

EN CONSÉQUENCE, Marc Bastien **donne** avis de motion annonçant que, lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera un règlement fixant les taux de taxation pour l'année financière 2020 et dépose ledit projet de règlement, conformément aux dispositions du projet de loi numéro 155 et à l'article 445 du *Code municipal du Québec*.

3. Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS) – Mise en place de jeux d'eau au parc des Grès - Autorisation de signataire

2019-12-351

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à présenter une demande, dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie (PSPS)* de la MRC de Maskinongé, pour une subvention destinée à la mise en place de jeux d'eau au parc des Grès, ce qui permettra d'optimiser les services offerts à la population et d'augmenter la qualité du milieu de vie des Stéphanoises et Stéphanois.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès. Le protocole d'entente fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Ouverture d'un emprunt temporaire – Marge de crédit – Autorisation de signataires – Règlement numéro 459-2019

CONSIDÉRANT l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le 3 décembre 2019, du règlement d'emprunt numéro 459-2019 *décrétant une dépense de 200 837 \$ et un emprunt de 200 837 \$ pour la mise en place de jeux d'eau au parc des Grès*, pour une dépense et un emprunt de 187 548 \$, ainsi qu'un renflouement du fonds général de 9 377 \$;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut contracter un emprunt temporaire en vertu de l'article 1093 du *Code municipal du Québec*;

2019-12-352

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l'ouverture d'un emprunt temporaire, sous forme de marge de crédit, auprès de la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, pour un montant n'excédant pas cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-huit dollars (187 548 \$).

Séance extraordinaire du 18 décembre 2019

Il est aussi résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer les documents relatifs à cet emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Remboursement de frais de formation – Commis à la réception et à la taxation - Reconnaissance des acquis – Cours de comptabilité

CONSIDÉRANT que la commis à la réception et à la taxation, Mélanie Pratte, s'est vu décerner un diplôme d'attestation d'études collégiales dans le programme « Comptabilité » par le Cégep de Chicoutimi, à la suite de sa formation en lien avec son poste;

CONSIDÉRANT qu'elle a défrayé elle-même les coûts d'inscription et d'achat de matériel scolaire requis pour suivre cette formation;

2019-12-353

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès rembourse la somme de 451,90 \$, taxes incluses, à la commis à la réception et à la taxation, Mélanie Pratte, pour son inscription à la formation en comptabilité qu'elle a reçue et pour laquelle elle s'est vu décerner un diplôme d'attestation d'études collégiales par le Cégep de Chicoutimi et pour l'achat de matériel scolaire relatif à cette formation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Service incendie – Démission du directeur adjoint

2019-12-354

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la démission de monsieur Mathieu Ouellette, à titre de directeur adjoint du Service incendie, qui quittera ses fonctions le 31 décembre 2019. Le conseil tient à remercier M. Ouellette pour ses bons et loyaux services au sein de la brigade du Service incendie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Demande pour une année sabbatique – Yanick Bournival, premier répondant

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Yanick Bournival de bénéficier d'un congé sabbatique dans sa fonction de premier répondant, pour une période maximale d'un (1) an;

2019-12-355

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de monsieur Yanick Bournival visant à bénéficier d'un congé sabbatique dans sa fonction de premier répondant, pour une période maximale d'un (1) an débutant le 19 décembre 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 17 h 35;
Fin : 17 h 35 (pas de question).

Séance extraordinaire du 18 décembre 2019

8. Clôture de la séance

2019-12-356

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que la séance soit levée à 17 h 35.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.